



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 7 octobre 2026
Objet : Recrutement des agents recenseurs

L'an deux mille vingt-six et le 07 octobre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia
FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone,
BERTORELLO Sylvie, AILLAUD Karine, ROBERT-IMBERT Carole, Messieurs
GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, BONO Vicente,
REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe DELAROUX Lionel, CHATARD Gilles VARCIN
Alexandre.

Absents excusés : Mme BERNARD Myriam, Mme BRY Claire et M. ABBES Loïc, Mme
MIOTTO Lucie

Procurations : M. ABBES Loïc donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, Mme BRY
Claire donne procuration à Mme DURAND Simone.

Mme DURAND Simone a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-
15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-210401089-20261007-2026_06_51-

Conseil Municipal du 07/10/2026

Délibération n° 2026/06/51

Objet : Recrutement des agents recenseurs

Madame le Maire expose au conseil que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027 sur la commune.

Mme Maryline Crest a été désignée coordinatrice communale. Il convient pour réaliser ce recensement de recruter 5 agents recenseurs. Ce nombre est conseillé par l'INSEE en fonction du nombre de logements à recenser.

Depuis 2015, l'INSEE a mis en place une possibilité pour les habitants de remplir leurs imprimés par internet, avec un code d'accès personnel. Cela devrait faciliter le travail des agents recenseurs.

Madame le Maire propose de l'autoriser à recruter 5 agents recenseurs et propose de fixer la rémunération selon l'indice 366 de la fonction publique territoriale, ce qui correspond à 5 semaines de travail à temps plein, dont 1 pour la tournée de reconnaissance et la formation, et 4 pour le recensement.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- recruter 5 agents recenseurs
- fixe la rémunération selon l'indice 366 de la FPT.
- les crédits correspondants seront inscrits au budget

Malijai,

Le 07/10/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-210401089-20261007-2026_06_51-